

Contribution à l'étude et à la
conservation de la race ovine

Sasi ardia



MAURY Flavie
ENITA de Bordeaux
Option Elevage et Environnement
Eté 2010

Présentation du Conservatoire des Races d'Aquitaine

Structure et fonctionnement

La région Aquitaine occupe une place privilégiée, riche de ses traditions, de la diversité de ses paysages et de ses nombreuses espèces dont certaines sont menacées d'extinction.

Plusieurs personnes inquiètes de l'avenir des races de leur région ont débuté, dès 1986, des actions de sauvegarde et de conservation de quelques races d'Aquitaine. En 1991, ils créèrent une association de sauvegarde et d'étude, qui prit ensuite le nom de Conservatoire des Races d'Aquitaine. C'est une association loi 1901 à but non lucratif, dont le siège est à Mérignac (33). Mr Ribereau-Gayon préside cette association depuis le début, elle compte aujourd'hui deux salariées et la participation des bénévoles est toujours essentielle.

Cette association œuvre pour **la sauvegarde, le maintien et la valorisation des races et variétés d'élevage au service d'une économie locale et durable.**

Pourquoi sauvegarder des races animales ?

Patrimoine historique et culturel de l'humanité, les races domestiques sont liées à l'évolution des sociétés humaines, de la Préhistoire à nos jours. Elles sont aussi un patrimoine génétique, façonnées par des systèmes d'élevage dépendant des conditions locales : des races nombreuses et variées témoignaient de la diversité des territoires.

Au cours du 20^es, la modernisation des systèmes de production a abouti à une spécialisation des races à vocation bouchère ou laitière qui s'imposent désormais à un niveau mondial : aujourd'hui quelques souches représentent à elles seules la très grande majorité du cheptel domestique.

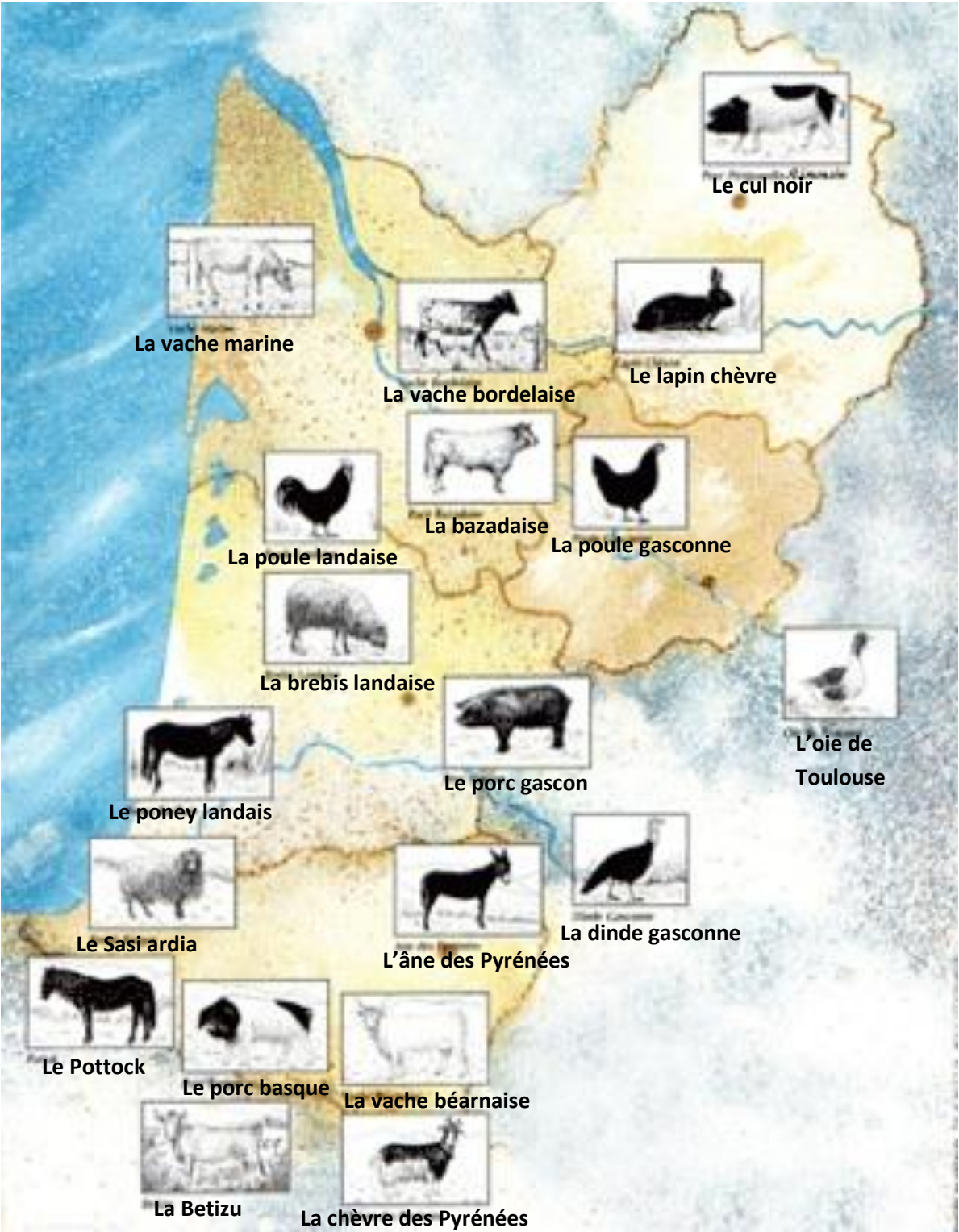
Les importants gains de productivité obtenus l'ont été aux dépens des qualités de polyvalence et de rusticité qui caractérisaient autrefois les races locales.

D'ores et déjà, la perte est considérable sur le plan patrimonial et plus encore en termes de ressources génétiques d'avenir, dans des domaines dont l'étendue n'est même pas soupçonnée aujourd'hui. Le rapport publié en 2007 par la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) : « L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture » rappelle que 20% des races rapportées sont considérées comme à risque d'extinction ou disparition et que 62 races ont disparu au cours des 6 dernières années ce qui correspond à la perte d'une race par mois dans le monde.

La perspective d'une agriculture plus autonome et soucieuse de son impact sur l'environnement, alliée à une volonté d'occupation du territoire rural, donne une nouvelle légitimité aux races traditionnelles. Elles pourraient alors jouer un rôle important dans le maintien des identités régionales et le développement local, à travers des productions originales.

Une stratégie de conservation s'avère nécessaire quand une grande partie des éleveurs a abandonné des races moins intéressantes économiquement entraînant ainsi une forte diminution des effectifs. Les races qui, de ce fait, sont en péril ne continuent à exister que grâce à la passion et la ténacité de certains éleveurs.

Le conservatoire travaille avec environ 250 éleveurs concernés par une vingtaine de races :



Mais la spécificité génétique d'une race ne peut pas être le seul motif de sa conservation. Elle doit être redynamisée et valorisée. Après la conservation des races, les autres objectifs du Conservatoire des Races d'Aquitaine sont : **Informier, sensibiliser et valoriser.**

L'association participe à des projets et expériences de valorisation des races régionales et départementales telles que :

- la gestion des milieux naturels par pâturages
- le développement local
- le soutien aux productions artisanales de qualité (produits laitiers, charcuterie...)
- l'agritourisme
- l'accueil éducatif
- ... et participe activement à des foires ou comices afin de faire découvrir les races régionales au public le plus large.

Ces actions sont nombreuses, mais on peut citer quelques exemples sur l'année 2010 :

⇒ Le soutien à la démarche de valorisation des élevages laitiers de chèvre des Pyrénées en vue de la production de fromage ou élevage allaitant pour la production de chevreaux avec l'association d'éleveurs.

⇒ **La semaine des races locales** à l'écomusée de Marquèze (40).
Sensibilisation du grand public et découverte des races locales, avec la présence de différentes races ovines, avicoles, bovines, caprines, porcines et équines sur le site.

⇒ **Une opération d'écopastoralisme** menée en partenariat avec plusieurs communes girondines du Bassin d'Arcachon et du Médoc, du Conseil Général et de la Région d'avril à octobre. Des moutons landais ont parcouru près de 600 ha de forêts, landes et espaces naturels dans le but d'entretenir la végétation, de nettoyer les sous-bois, de gérer des milieux naturels et de participer à la protection contre les incendies. L'intérêt suscité par ces expériences de pastoralisme est important et cette action permet d'envisager des prolongements dans de nombreux domaines.

Le Conservatoire est donc une instance qui soutient les productions locales avant tout et travaille main dans la main avec les éleveurs qui souhaitent s'investir dans un tel projet.

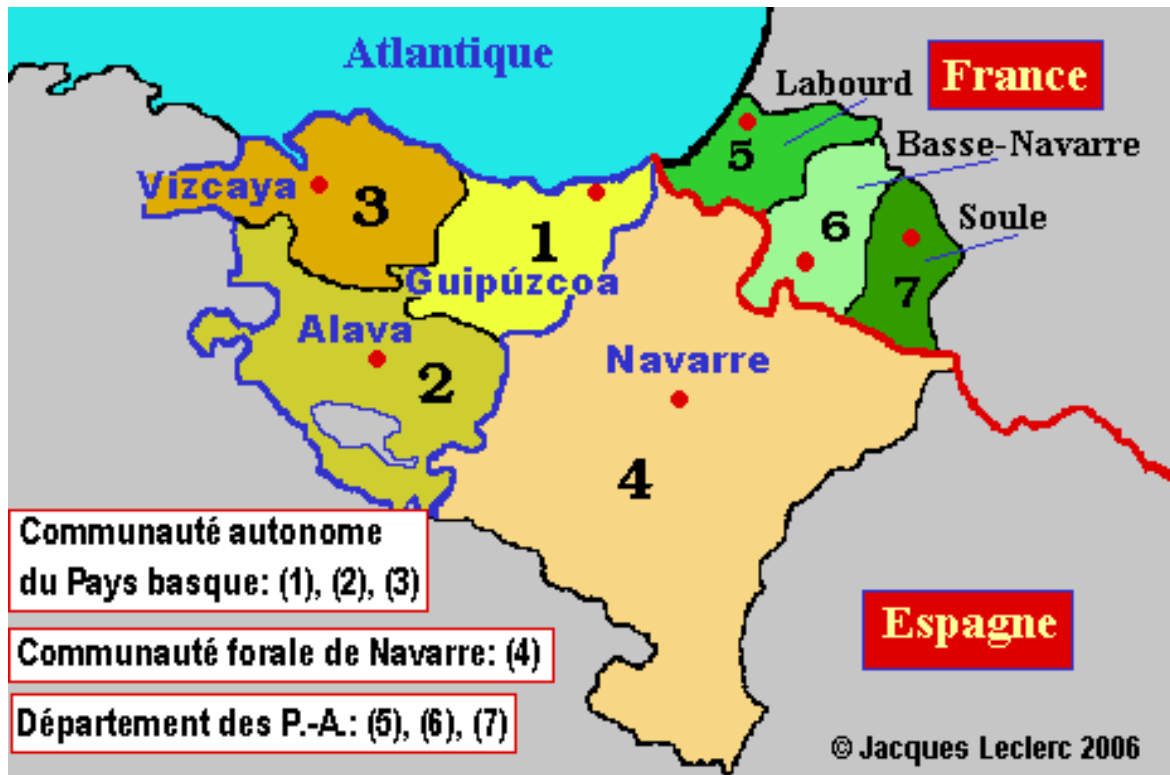
I) Revue bibliographique

1) L'histoire du pays basque

Il semble hasardeux de se lancer dans des recherches sur l'histoire ancienne du peuple basque, bien que les premières lectures aient semblées tout à fait passionnantes. En effet, l'origine du peuple basque est toujours très controversée et deux théories s'opposent : ceux qui pensent que les basques seraient venus de contrées lointaines (dans le Caucase plus particulièrement) et ceux qui pensent qu'ils ont toujours vécu dans ce pays. Controverse que l'état actuel des connaissances ne peut pas résoudre (Haritschelhar, 1983)

Comment expliquer l'unité de ce « pays »? On peut parler de culture commune avec une unité linguistique : l'euskara. Après l'invasion romaine les langues qui l'entourent ont subi une latinisation, alors que l'euskara a gardé ses structures anciennes (pas de genre, douze déclinaisons etc). L'unité culturelle s'exprime encore avec la pelote basque ou encore le « mus » (jeu de carte), (Haritschelhar, 1983)

Les frontières et appartenances des provinces du pays basque se dessinent aujourd'hui comme indiqué ci-dessous :



Frontières et appartenances des provinces du pays basque

a) Des provinces au département n°64

Seul Sanche le Grand (roi de Navarre), au XI^e s, parvient à réaliser l'unité du pays basque, et même au-delà. A sa mort, le Labourd et la Soule se placent dans les mouvances des duchés d'Aquitaine, mais conservent leur propre gouvernement et leur autonomie. La Basse Navarre reviendra au duché de Gascogne.

Au XII^e s, le duché d'Aquitaine et le pays basque continental feront partie de la couronne d'Angleterre, par le mariage d'Aliénor d'Aquitaine à Henry II. Bayonne sera séparé du reste du Labourd : la ville deviendra un important centre de commerce tandis que le reste du Labourd se maintient dans des schémas ruraux et féodaux.

Au milieu du XV^e s, la France prend la relève de l'Angleterre, mais chacun des territoires garde des privilèges. Au XVII^e s, Louis XIV signe le traité des Pyrénées : la Basse-Navarre est définitivement rattachée à la France.

Ainsi ces quelques événements historiques se sont traduits par la perte progressive d'autonomie des provinces et par son indexation à la France. A la suite de la révolution, le 13 janvier 1790, la France est divisée en départements : le Labourd, la Soule, la Basse Navarre et le Béarn forment les Basses Pyrénées. L'économie est essentiellement agricole. En 1882, des forges et aciéries de la Marine s'installe dans la vallée de l'Adour, ce qui se traduira par un fort déséquilibre entre littoral et l'intérieur.

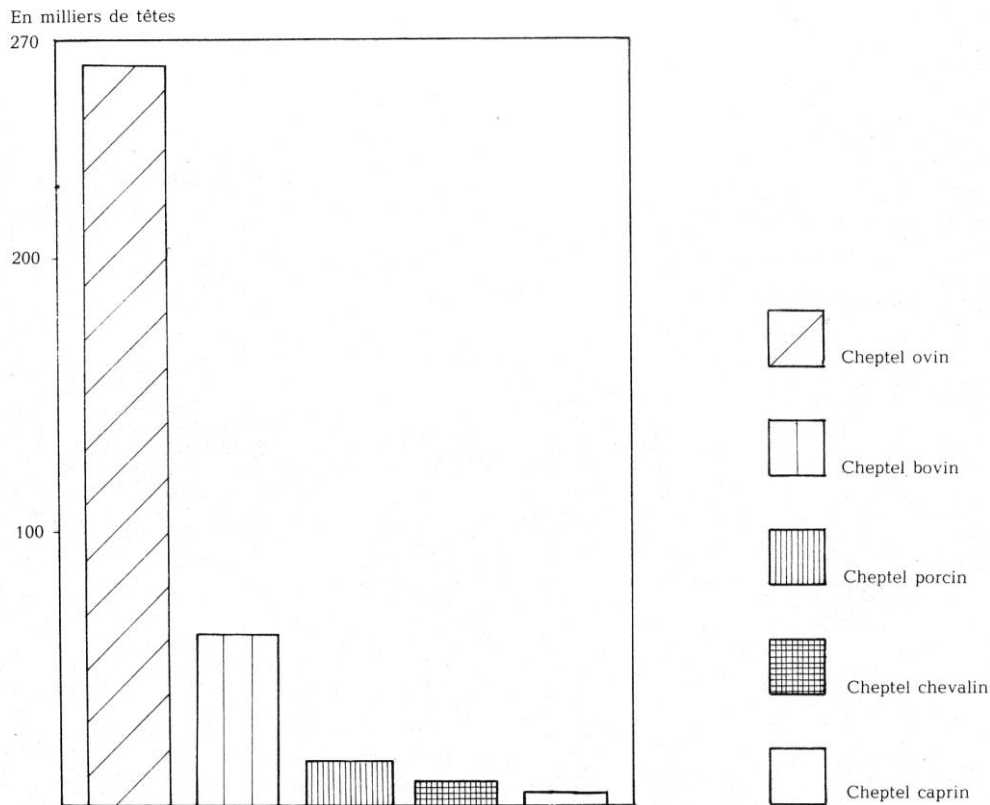
En 1926, l'arrondissement de Mauléon (capitale de la Soule) est supprimé : il sera rattaché à Oloron (Béarn) alors que le Labourd et la Basse Navarre dépendront de Bayonne. (Haritschelhar, 1983/ Pineiro, 1980)

b) L'élevage ovin : la production dominante du pays basque

Depuis la plus haute antiquité l'élevage a, en Pays Basque Continental, une importance telle que la richesse économique était estimée en rapport direct avec le nombre de têtes de bétail que l'on possédait. (Pineiro, 1980)

De part les conditions naturelles du pays ; le bétail, surtout les moutons et les chèvres, sont les seuls possibilités agricoles de la grande montagne. En effet, ils permettent l'exploitation économique de la végétation spontanée aux hautes altitudes, parfois rare et maigre. De plus, ils sont les seuls à pouvoir fréquenter certaines zones très accidentées. Enfin, quand l'hiver approche, le mouton peut être aisément conduit vers les vallées. A l'étable, le montagnard n'a ni l'habitude ni la possibilité d'engranger des réserves alimentaires pour l'entretien d'un cheptel de poids trop considérable.

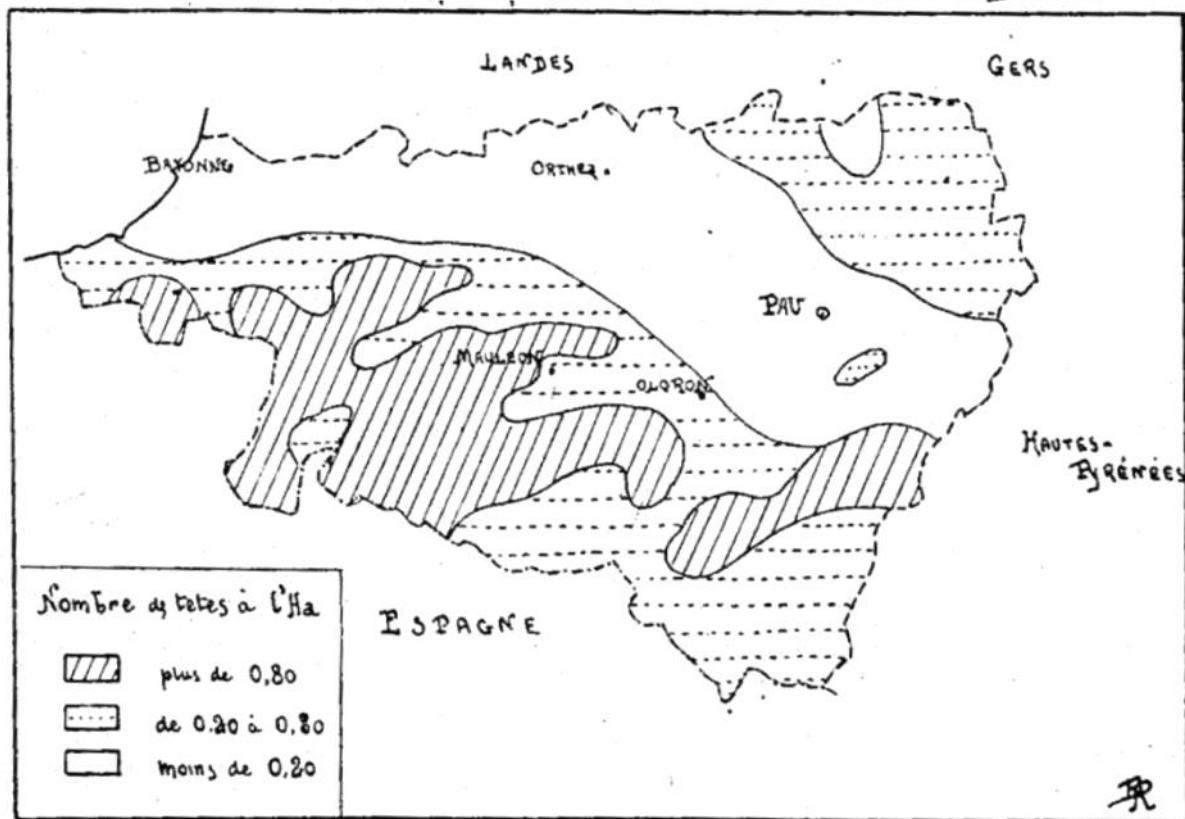
Le tableau ci-dessous illustre la dominance des ovins dans le cheptel basque :



Effectif du cheptel en 1977 (Labourd, Basse-Navarre et Soule)

Il est très difficile de citer des chiffres exacts sur l'effectif du troupeau ovin en pays basque : les chiffres fluctuent en fonction de la zone prise en compte (pays basque, département, Basses-Pyrénées), des variables (nombres de têtes, nombre de brebis mères) et du temps (présence d'agneaux ou non). On peut seulement dire que le cheptel ovin se serait accru jusqu'en 1892, puis qu'une reprise se serait manifestée au cours des années 1960-1970 (Goyheneche, 1979)

La géographie explique la répartition des élevages, sous l'influence du relief du sol et des transformations d'ordre économique et démographique. En 1970, sur la côte seulement 6% des exploitations avaient des ovins, sur les coteaux 49% et en montagne 63% (Pineiro, 1980)



Répartition de l'effectif ovin dans les Basses-Pyrénées (Douence, a, 1938)

Ainsi l'élevage ovin est la spéculation zootechnique dominante des domaines agricoles dans les montagnes des Pyrénées (Frère Gachitégui, 1990).

c) Un système d'élevage adapté aux conditions naturelles

- **La notion de propriété collective**

L'ancien mode d'élevage se pratiquait en régime extensif. On laissait les troupeaux pâturer sur des propriétés collectives, assez généralisées (spécialement en zone de montagne). En plus de ces propriétés collectives, il existait des accords d'utilisation en commun des hauts pâturages entre vallées limitrophes, de part et d'autre des Pyrénées : ce sont les « faceries ». Elles établissent l'utilisation de ces parcours sur les biens communaux entre le lever et coucher du soleil (Pineiro, 1980 / Goyheneche, 1979). Les limites de la frontière franco-espagnole ne sont devenues définitives qu'en 1856, avec le traité de Bayonne, qui a maintenu les faceries (propriétés collectives, assez généralisées (spécialement en zone de montagne). D'autres traités ont suivi et le dernier d'entre eux date du 26 juin 1921. Un arrêté préfectoral des services vétérinaires (le détail se trouve en annexe 1), définit les conditions sanitaires exigibles pour ces échanges.

Au 18^e s, l'agriculture a connu un fort développement avec l'introduction du maïs, il révolutionnera l'alimentation des bêtes et des Hommes. On passe d'un système sylvo-pastoral à un système agropastoral. De nombreux conflits éclatent du fait de l'appropriation, par certains, de biens considérés comme appartenant à tous. Les propriétés collectives se sont heurtées à la délimitation de terres privées agricoles. La propriété communale acquiert alors une importance considérable, surtout en

zone montagneuse (Nodiot, 1946). Les éleveurs payent des droits pour l'utilisation de ces parcours, appelés droits d'estives ou « bacades », mais ils restent minimes. (Pineiro, 1980)

- **La transhumance**

La transhumance a rythmé la vie des bergers en montagne pendant longtemps. A partir du 18^e s, son importance a commencé à diminuer, avec la régression du nombre d'éleveurs et le perfectionnement des méthodes agricoles permettant au paysan de nourrir son troupeau à l'étable. La transhumance débute à partir du mois de mai, avec la venue des beaux jours, et à cause de l'incompatibilité entre un mode de vie agricole modernisé et un hivernage prolongé sur les terres arables. Un proverbe souletin dit « à la Saint Marc les brebis à la montagne, le maïs à la terre » (Nodiot, 1946). La transhumance se découpe en trois temps. D'abord, les bergers cheminent vers la moyenne montagne où ils s'installent un mois ou deux. Ils vivent dans des « cayolars » petites cabanes en pierre. Ensuite, dès que les températures le permettent, ils montent s'installer dans les hautes montagnes, pour accéder à de nouveaux pâturages. Durant tout ce temps, ils emploient leur temps à la traite et à la confection de fromage, tant qu'il y a du lait. Le reste de la journée se passe à la surveillance de la reproduction, pratiquée par des béliers laissés en liberté dans le troupeau. La lutte libre, parfois critiquée, fonctionne très correctement (Amespil, 1927). Enfin, dans un troisième temps, ils redescendent avec les premiers froids (et parfois c'est la neige qui les chasse) vers le mois de novembre. Ces périodes sont de durée variable : plus on va vers l'ouest, plus les bergers restent longtemps en montagne car le froid est moins rude et plus court.

En Soule, les bergers se relaient pour garder à tour de rôle plusieurs troupeaux rassemblés sur un même parcours. Les fromages sont répartis au prorata du nombre de brebis traites appartenant à chaque éleveur (Pineiro, 1980).

Vient alors la période d'hivernage : les bergers feront pâturer leur troupeau dans les vallées. Deux solutions peuvent être adoptées. Certains louent des prés, d'une étendue suffisante pour assurer la nourriture de leur troupeau, bien qu'il faille compléter cette alimentation pendant les plus mauvais jours. En échange, le propriétaire fournit la bergerie, la litière, le foin et la pension du berger ; par contre il garde le fumier (Douence, b, 1938/ Lefebvre, 1933/ Nodiot, 1946). Soit le berger montagnard partage son troupeau en de petites bandes qu'il confie à des cultivateurs. Ceux-ci les entretiendront pendant l'hiver, en échange de quoi ils gardent leur lait et un agneau sur quatre.

Chez les éleveurs-cultivateurs, la "transhumance" prend un tout autre aspect. Les animaux qui hivernent au pré, puis avec l'arrivée du printemps s'en vont pacager soit librement dans des landes avoisinantes (ajoncs, bruyères, fougères) soit plus haut en montagne où un berger professionnel peut les prendre en charge. C'est cette dernière forme de transhumance qui a perduré en pays basque.

d) La valorisation des ovins : Roquefort, un tournant

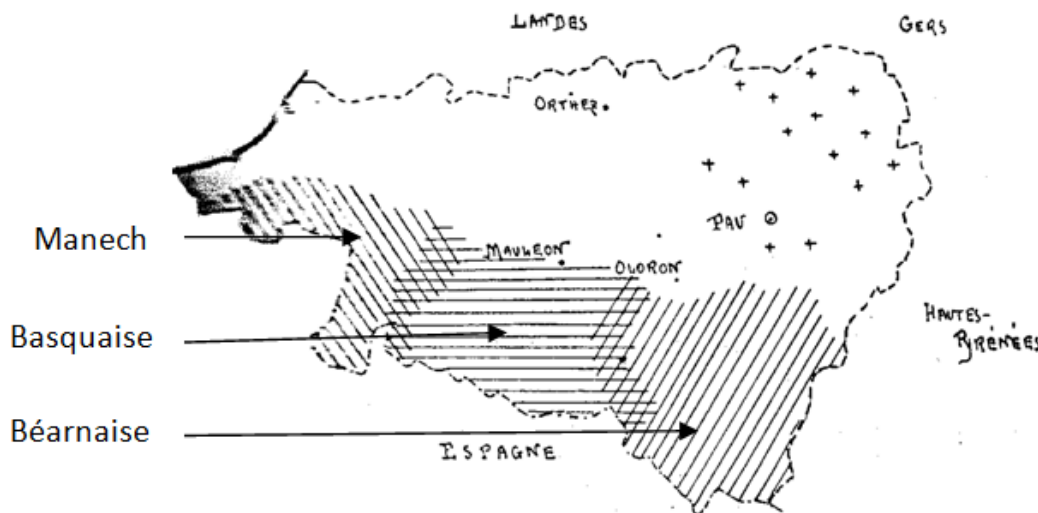
Jusqu'au 19^e s, il y avait autant de brebis que de moutons dans les élevages car il n'y avait pas de spécialisation vers une production unique. Les ovins fournissaient indifféremment de la viande, de la laine et du lait (Amespil, 1927). La valorisation de la laine n'était pas aisée : en effet, elle avait obtenu

le prix de « la laine la plus grossière de France » par le Marché Lainier. Elle était utilisée pour faire des matelas, tapis, feutres de carrosserie d'automobiles (Douence, a, 1938).

Au début du 20^e s, l'élevage des brebis s'est généralisé. Cette augmentation est liée à l'orientation vers la production d'agneaux de boucherie et l'utilisation de lait pour la production de fromage. Si la fabrication de fromage de pays s'est maintenue, le développement de la production laitière est avant tout dû aux besoins des industriels de Roquefort. La production aveyronnaise était bien trop faible pour satisfaire la demande : ces industries se sont créées dans de nombreuses régions productrices de lait de brebis. La première laiterie s'est installée au pays basque en 1902. Elle fonctionnait de janvier à mai, pendant l'hivernage. Depuis les années 50, le lait est collecté directement à la ferme et transporté dans les laiteries installées par les fromagers de Roquefort. Il est transformé en pains puis sera acheminé vers les caves aveyronnaises pour l'affinage (Pineiro, 1980). En 1966, la part de la production provenant des Pyrénées Atlantiques s'élevait à plus de 12%. A cette même période, les prix de vente du lait avait plus que doublé, c'est pourquoi nombre d'éleveurs étoffèrent leurs troupeaux (Goyheneche, 1979/Peillen, 1965).

2) Les races ovines des Pyrénées

Les recherches bibliographiques ont montré qu'avant le début du 20^e siècle, le concept de race n'est pas prépondérant et il est difficile de trouver des écrits s'y rapportant. C'est pourquoi l'étude débute à partir de cette date. Il semblerait que les races ovines des Pyrénées occidentales soient principalement subdivisées en trois classes : la Basquaise, la Béarnaise et la Manech. Chacune ayant une aire de répartition géographique propre, comme décrit sur la carte ci-dessous.



Répartition des différentes races ovines dans le pays basque (Douence, a, 1938)

Notons qu'aujourd'hui les races basquaises et béarnaises isolées n'existent plus en tant que telles. Elles ont été fusionnées en une seule : la basco-béarnaise, suite aux travaux de Monsieur Quittet dans les années 50 qui ne percevait pas de différences significatives entre les deux races, au grand damne des éleveurs qui, d'après un témoignage d'un ancien moniteur berger, avaient une vision fort

différente. L'effectif actuel est de 80 000 brebis (Fouche, 2006). Nous ne nous étendrons pas sur leurs descriptions car là n'est pas le sujet.

« Manech » est un prénom masculin fort répandu correspondant à la traduction de « Jean ». La raison de cette relation avec la race ovine est difficile à déterminer, mais il semblerait que les habitants de la Soule désignaient sous ce terme les Labourdins et Bas-Navarrais (Lefebvre, 1933 / Douence, a, 1938/ Haritschelhar, 1983). Dans la bibliographie, l'effectif cité est toujours de 140 000 têtes (Douence, b, 1938 / Pons, 1942 / Ministère de l'Agriculture, 1929). On peut imaginer que les effectifs n'ont pas été recalculés mais simplement empruntés aux ouvrages précédents. Le plus ancien correspond à la monographie agricole de 1929.

Les Manech ont été décrites dans différents ouvrages, une synthèse de leur description est située dans la revue bibliographique A, située page de droite. Toutes s'accordent sur la qualité de la laine (grossière), la capacité laitière de la brebis et sa rusticité. Enfin, on note une variation de couleur (noire ou mouchetée) selon les régions. On distingue ainsi un Manech noir et un Manech moucheté. Il semble que son homonyme espagnol soit le « Lacha ». La littérature française associe le Manech au Lacha (Peillen, 1965/ Lefebvre, 1933) et le ministère de l'agriculture espagnol décrit la Lacha comme connu sous le nom de Manech en France (Esteban, 1980). Toutefois, on ne peut considérer ces deux populations comme une seule race commune.

D'autres ouvrages, plus spécialisé, distinguent des sous groupes dans la dénomination de Manech, en associant les différences de couleur à des caractères morphologiques divergents. Il n'y a donc pas qu'un seul type de Manech, il s'agirait d'un groupement absorbant une variabilité phénotypique assez forte. C'est pourquoi une seconde synthèse a été réalisée, répertoriant les descriptions d'un petit Manech. Le revue bibliographique B est située p.13.

Les descriptions divergent sur certains caractères : taille, poids, couleur et cornes. Alors que les caractères se rapportant à sa rusticité convergent: des membres fins et agiles adapté à un milieu de vie « escarpé », « accidenté » et de « montagne ». Le petit Manech est même qualifié de « véritable mouton de broussaille» (Ministère de l'Agriculture, 1929). « Sasi ardia », dénomination orale courante de cette population en pays basque signifie justement «mouton de broussailles ».

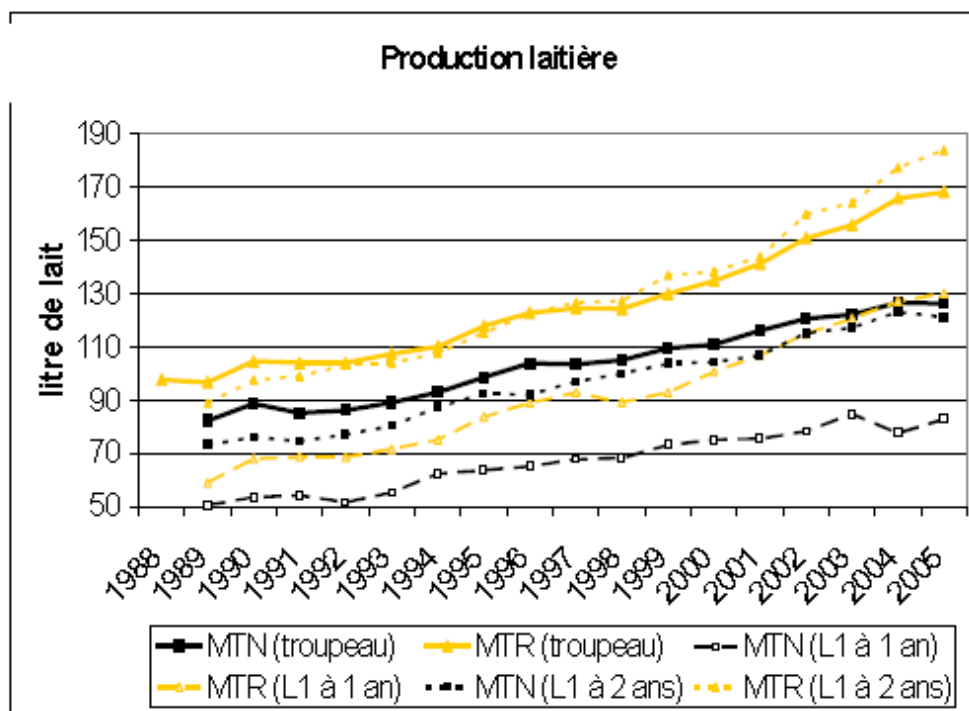
En se rapportant à la bibliographie espagnole, on s'aperçoit que la population est aussi présente de l'autre côté de la frontière, sous le nom de Sasi ardia. La race est recensée par l'Eusko Ikaskuntza (<http://www.eusko-ikaskuntza.org>) , elle est décrite dans divers ouvrages zootechniques : *L'élevage et le pâturage au pays basque* (atlas ethnografico de vasconia) et *racas autochtones du pays basque* (Gomez, a, 1999). Enfin, un ouvrage de M. Gomez décrit en détail les caractères de la race (Gomez, b, 1999)

Ainsi, l'ancrage d'une variété de petit Manech (ou Sasi ardia) dans l'histoire du pays basque est véritablement attesté tout au long du 20^e s par des écrits datés de 1927, 1929, 1946, 1965 et 1990. De plus, son existence est également avérée sur le versant sud du Pays Basque.

Aujourd'hui, les Manech tête rousse (MTR) et Manech tête noire (MTN) sont des races officiellement reconnues et leur sélection s'effectue par la coopérative CDEO (Centre Départemental de l'Élevage Ovin) situé à Ordiarp. De part le tournant économique pris par l'industrie laitière dans les Pyrénées (Roquefort, Ossau Iraty), les objectifs de sélection se sont fixés sur l'amélioration de la production

Le centre d'Ordiarp est donc à l'origine de cette amélioration, via le contrôle laitier. Ce sont des races à effectifs relativement important on compte aujourd'hui 113 000 MTN et 262 000 MTR (Fouche, 2006).

L'évolution a été enregistrée comme le montre le graphique ci-dessous (Lecampion, 2006):



Evolution de la production laitière (88-05). Bilan du contrôle laitier. Ordiarp

Ainsi les petites Manech décrites à 65/70L par lactation (Ministère de l'agriculture, 1929), (les quantifications par lactation sont rares car la plupart des documents quantifient la production journalière) donnaient des résultats proches des MTN mais plus faible que les MTR effectivement plus laitières.

Donc la petite Manech, que l'on qualifie aujourd'hui « de mauvaise laitière » n'est autre que la « bonne laitière » du début du siècle. Les attentes des éleveurs qui ont évolué au fur et à mesure de l'amélioration du potentiel laitier des brebis.

Des travaux ont été réalisés (Benadjaoud et al, 1991) à ce sujet en comparant les caractères archaïques de différentes espèces. En effet, certains caractères morphologiques du mouton ont évolués depuis sa domestication. Connaissant la chronologie d'apparition de ces modifications, on peut attribuer des notes d'archaïsme à chacun de ces caractères. L'indice d'archaïsme qui est la somme de ces notes, permet alors de classer les races autochtones d'un pays selon leur rattachement à d'anciennes vagues de peuplement venu du moyen orient.

De la sorte, trois vagues ont été distinguées (Dauzat, 2000) :

- La première vague remontant à la préhistoire avec les populations à queue courte. De petite taille, avec une mue annuelle de la toison, à toison formée de deux types de fibres.
- La seconde vague avec des populations à queue longue et fine de la même origine moyen-orientale mais arrivée postérieurement : de taille plus grande et sans mue, à séparer en population à chanfrein droit et busqué.
- La troisième vague, de 1750 à 1850 avec les populations à queue longue et grasse.

Les critères d'archaïsmes utilisés se retrouvent chez la Sasi ardia : petite oreilles, petite taille, profil fronto-nasal droit et polymorphisme de couleur. Cette population appartient probablement à une ancienne vague de peuplement.

II) Enquête de terrain

L'objectif est de comparer les données retrouvées dans la bibliographie avec des données de terrain. En effet, les références écrites sont relativement anciennes, la population a pu évoluer. De plus, les descriptions peuvent être biaisées : des variabilités phénotypiques sont parfois omises et la définition de la race s'en trouve alors restreinte.

A ce jour, trois enquêtes ont été réalisées avec des objectifs différents. La première date de 1995 à 1997, elle a été réalisée par Messieurs Rosset et Ribereau-Gayon et consistait en un travail de fond pour retrouver le cheptel existant. En 2009, les investigations ont été poursuivies par Monsieur Reveleau, membre honorifique de l'Académie de Rambouillet, et à la demande du CRA ; il a pu apporter un regard plus technique. Enfin, en 2010, cette enquête a pour but de définir et caractériser la race en vue de sa reconnaissance.

Toutes ont pour rôle de créer et d'entretenir un lien entre les éleveurs et le conservatoire.

1) Enquête 1995-1997

Alerté par un éleveur, M. Etchart, O. Rosset et R. Ribereau-Gayon ont réussi à retrouver des éleveurs de petits Manech grâce à une importante prospection de terrain. Simultanément, des enquêtes historiques et techniques ont été conduites auprès de personnalité compétentes et des anciens moniteurs-berger. A cette époque, la race était totalement inconnue et absente de tous les répertoires d'élevage, il n'était pas facile d'affirmer que cette variété survivrait encore.

Cette enquête a permis d'identifier très formellement un type particulier de moutons correspondant au petit Manech et d'inventorier cinq élevages pour un total de 600 brebis de ce type.

Les caractéristiques communes sont synthétisées ci-dessous :

Nom	Gori Ttipia (=petite rouge) ou Sasi ardia (=brebis de broussailles) ou petite Manech à tête rousse
Taille	de petite taille et léger : environs 50cm pour 30kg.
Tête	Tête pointue avec un profil droit et des oreilles courtes
Couleur	Très variable: marron plus ou moins accusé, blanc ou noir.
Cornage	Pas de cornes
Laine	Elle est longue et grossière
Conduite	Agnelle seule, relativement tard dans l'année. Elles passent la plupart du temps en montagne, où elles se plaisent dans les broussailles. Cependant, elles sont rentrées (pour certaines) pendant la période la plus rude.
Aptitudes	Production laitière variable, mais les agneaux offrent un bon rendement bouché.
Terrains	Milieu difficile : pâturages de qualité médiocre avec des terres acides et pauvres.
Comportement	Farouche, elle n'a pas l'instinct grégaire et vit difficilement en enclos.

Son aptitude principale se révèle être « [sa] résistance et [sa] rusticité [...] qui en font une race de montagne et d'entretien des milieux délaissés par tout autre forme de pâturage » (conclusion du rapport de 1997). La meilleure valorisation semble être la vente des agneaux.

Suite à ce travail, R. Ribereau-Gayon et le Conservatoire des Races d'Aquitaine ont fait recenser la population de petit Manech comme « population en danger de disparition », par la FAO. Cette classification permet de garder une trace de cette population. Notons, que l'effectif maximum pour être répertorié dans cette liste doit être inférieur à 1200, ce qui n'est aujourd'hui plus le cas. La même démarche a été engagée auprès du Bureau de Ressources Génétiques français, une copie des informations enregistrées se trouve en pièce jointe, annexe 2. Par ailleurs, une vingtaine d'animaux ont été placés à titre conservatoire à la ferme de Leyssart (Puynormand, 33) ; depuis ils ont été déplacés dans un élevage à Servanches (Dordogne). Ce noyau permet d'avoir un élevage d'étude et d'observations mais il n'est en aucuns cas question de déplacer l'aire de répartition de ce mouton.

2) Enquête de 2009

Une douzaine d'années plus tard, le Conservatoire des Races d'Aquitaine a souhaité refaire un bilan avec les éleveurs et à lancer une nouvelle évaluation de la situation en faisant appel à Mr Reveleau, enseignant de zootechnie; membre honorifique de l'Académie de Rambouillet, dont l'expertise sur les ovins est reconnue. L'objectif était de dresser l'état actuel de la population, de rencontrer les éleveurs et d'identifier les pratiques d'élevage.

La population recensée compte 1200 femelles et 30 mâles. Les caractéristiques sont décrites ci-dessous :

Comportement	Aspects peu grégaire et très sauvage, qui seraient liés à son mode conduite
Toison	« une laine grossière avec du jarre à la base des mèches » et un caractère « long-wool » significatif
Tête	La tête est petite avec des oreilles courtes. La présence des cornes est fluctuante et de longueur variable.
Couleur	La couleur est présente sur la tête et les membres, « le type le plus classique [...] est l'expression du caractère marron plus ou moins accusé » soit homogène soit en moucheture. Les couleurs blanches et noires existent elles-aussi et peuvent s'exprimer sur tout le corps. Mr Reveleau précise qu'il s'agit là « d'une variabilité normale dans l'espèce ovine ».
Performance zootechnique	Prolificité voisine de 100, productivité numérique proche de 0,9, poids à la naissance estimé à 3kg, lutte bien groupée et mises bas de janvier à mars. La valorisation se fait en agneaux de lait « 10-12kg vifs s'ils sont vendus à 2 mois-2mois ½ » et quelques moutons à 18mois-2 ans.
Conduite d'élevage	Luttes intempestives, le nombre élevé de mâles dans les troupeaux écarte le risque de consanguinité. Elevage extensif mais il existe un surpâturage et la concurrence est forte avec les équidés. Apprentissage intergénérationnel : les vieilles brebis éduquent les jeunes. Mortalité importante due aux chiens errants (chasse et tourisme) avec une faible implication des autorités locales.

En abordant le point de vue espagnol, il précise que les populations varient selon les régions et « qu'il faut y voir une richesse dans la diversité génétique ». Il les définit comme de format petit et homogène. Il suggère une définition de cette population qui s'intègre dans un raisonnement un peu différent : un modèle animal appartenant à un territoire.

3) Enquête 2010

Cette enquête avait pour but de conserver le contact avec les éleveurs, d'identifier de nouveaux élevages, d'essayer de mieux cerner le fonctionnement des exploitations et de soumettre un premier standard de race à l'approbation des éleveurs.

L'ébauche de définition proposée ci-dessous a été établie d'après la revue bibliographique et les résultats des enquêtes précédentes. Elle est volontairement assez large pour intégrer la diversité des populations. C'est cette dernière qui a été soumise aux éleveurs.

Nom : Sasi ardia ou petit Manech

L'aire de répartition se situe aujourd'hui dans les provinces du Labourd et de la Basse-Navarre. Il passe une grande partie de l'année en montagne, dans un climat humide et sur des terrains pauvres. C'est un animal très rustique, adapté à son milieu.

Tête : le profil est droit, la tête est triangulaire c'est-à-dire pointue avec le crâne large, elle est chauve, les cornes sont existantes ou non chez le mâle et rarement chez la femelle. Les oreilles sont petites et très mobiles.

Membres : fins, agiles avec de bon aplomb ; adaptés à la montagne.

Toison : ouverte, comprenant beaucoup de jarre, avec de la laine qui s'étend du cou jusqu'au niveau du genou/jarret. La laine est grossière, avec beaucoup de jarre.

Couleur : La coloration s'étend sur toute la gamme de marron, en passant par le noir et le blanc. Ce caractère est très variable. Elle est centrifuge : on retrouve la couleur sur la tête et les membres.

Aptitudes : conformation bouchère moyenne avec une fesse mince. Les agneaux sont vendus en agneaux de lait aux environs de 10kg. Leur ossature est fine et offre donc un bon rendement, la viande est savoureuse, sans odeur de suint. Les qualités laitières sont variables.

Comportement : de part son mode de conduite, il présente un caractère sauvage et des aspects peu grégaires.

Après avoir pris en compte l'avis de chacun, la dernière version de la description a été rédigée ; elle est présentée dans le standard, annexe 3.

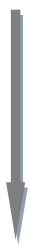
Cette enquête amène à un total d'environ 1240 femelles et 26 béliers. Ce à quoi il faut ajouter les effectifs des éleveurs que nous n'avons pas pu rencontrer : soit un effectif total qui peut être approximé à **1525 brebis et 34 béliers répartis sur 8 élevages**. (La liste des élevages participant est jointe en annexe 4). C'est un effectif tout à fait positif, suffisant pour entamer une reconnaissance de la race ; d'autant plus que d'autres éleveurs de Sasi restant à identifier ne sont pas en contact avec le Conservatoire.

Il se pourrait que les effectifs soient en augmentation : les éleveurs se connaissent, lorsqu'une cessation d'activité intervient le troupeau est intégré dans un nouvel élevage autant que faire se peut. De plus, de nouveaux éleveurs ont répondu présent lors de cette nouvelle enquête.

Au sein d' « une même montagne » les brassages semblent réguliers entre les troupeaux, il peut être intéressant d'apporter de la variabilité, avec des échanges d'animaux de différentes montagnes.

- **Les systèmes de conduite**

Ils ne sont pas identiques. On retrouve plusieurs systèmes avec un gradient de charge de travail et de coût :



1. seules les brebis qui agnellent sont rentrées en bergerie pendant la période la plus rude, alimentées avec du foin.
2. tout le troupeau est rentré pendant la période la plus rude, avec une alimentation complémentée.
3. le troupeau passe la majorité de l'année en bergerie car l'éleveur traite ses brebis et contrôle la lutte.

Les Sasi sont valorisés par la vente d'agneaux de lait. Ces derniers sont exportés par un négociant en Espagne car le marché français n'achète pas ce type produit. Quant à la laine, sa valorisation n'est aujourd'hui plus d'actualité.

- **Suivi technique**

L'identification des animaux est correctement réalisée sur les troupeaux visités et des enregistrements sur les cahiers d'élevage sont réalisés : carnet de naissance, enregistrements pour la gestion de la prophylaxie ou pour la sortie des bêtes.

Du point de vue réglementaire, les anthelminthiques (= vermifuges) ne relèvent pas de décisions réglementaires : la décision revient à l'éleveur. Les traitements ne sont pas systématiques : les éleveurs utilisent tous des antiparasitaires externes et certains utilisent des vermifuges.

L'agalaxie est absente des troupeaux visités. Les éleveurs tondent leur troupeau eux même.

Dans les Pyrénées atlantiques, le bélier est autorisé à circuler en montagne s'il est indemne de brucellose, d'agalaxie contagieuse et d'épididymite contagieuse. De plus, il doit être au moins simple résistant à la tremblante. Si la reconnaissance de race devenait effective, il faudra faire évaluer les possibilités d'adhérer au programme de résistance à la tremblante ovine dans une population où l'on souhaite encourager le brassage génétique qui peut aller à contresens d'une sélection rigoureuse des reproducteurs.

- **Intérêts**

Le Sasi n'est pas simplement un mouton « de conservation », gardé seulement par tradition. Il comporte de réels intérêts qui amènent de nouveaux éleveurs à s'y intéresser.

- rusticité

- très peu d'entretien donc possibilité d'avoir diverses activités : autres élevages, tourisme, double activité etc.
- coût de production faible
- entretien de la montagne par son activité de pâturage.

Tous les éleveurs n'accordent pas la même valeur à la notion de race: certains sélectionnent leurs animaux d'abord sur le potentiel des ascendants, d'autres sur des critères esthétiques.

- **Point sur les primes**

Les informations ont été recueillies auprès de la DDTM (Direction Départementale des territoires et de la Mer) des Pyrénées Atlantiques, ou ancienne DDA.

Il en existe trois types : les ICHN, les PHAE et depuis 2010 les « aides ovines ».

- **Les ICHN** : Indemnités Compensatoires de Handicaps Naturels. Par l'attribution de cette somme, la société reconnaît les fonctions de l'agriculture en matière d'aménagement du territoire, ainsi que ses fonctions environnementales et sociales qui en font une contributrice importante au développement durable des sociétés. Les ICHN participent au maintien d'une communauté rurale viable dans les zones défavorisées et participent ainsi à équilibrer l'occupation du territoire par les activités économiques et humaines.

Leur attribution est **liée au chargement** et à une durée forfaitaire (fixe) de transhumance, avec un maximum de 180j.

Pour recevoir cette prime il faut que la résidence principale, le siège et 80% de l'exploitation soient situés en zone défavorisée. Elle nécessite de poursuivre l'activité agricole pendant encore 5 ans.

Enfin elle est attribuée pour une surface maximum de 50ha.

S'agissant d'éleveurs transhumants, les ICHN sont importantes car le chargement est moindre, le coefficient d'estive est donc plus élevé (il y a un plafond à 50€/ha).

- **Les PHAE** : Primes Herbagères Agro-environnementales. Anciennement appelé PMSEE (Primes au Maintien des Systèmes d'Élevage Extensif). C'est une MAE (mesure agro-environnementale), **celle-ci doit être demandée par les gestionnaires des estives** (association, mairie etc.) pour être ensuite reversée aux utilisateurs. Pour cela, il faut remplir un dossier de déclaration de surface des estives collectives. Le montant perçu peut s'élever à 76€/ha.

Les bénéficiaires doivent respecter certaines conditions parmi lesquelles un taux de spécialisation herbagère de 75 %, un chargement maximum de 1.4 UGB/ha (soit environ 9 brebis/ha), des limites de fertilisation au niveau de l'azote, du phosphore et du potassium.

Vérifier que le gestionnaire de votre estive demande bien les primes PHAE car leur versement n'est pas automatique.

- **L'aide aux ovins (AO)**: celle-ci est l'ancienne PBC (prime brebis –chèvre). Pour y prétendre il faut avoir 50 brebis ayant mis bas au moins une fois, déclarer les surfaces sur lesquelles elles sont susceptibles de pâturer.

Pour les races à petits effectifs, il existe également une autre mesure agrienvironnementale spécifique : **la PRM**. Pour pouvoir prétendre à cette aide, la race doit être reconnue en tant que race à petit effectif au nouveau national et européen puis son intégration au dispositif accepté par la commission régionale Agrienvironnementale. C'est un dispositif dont l'ouverture est soumise à une décision régionale et annuelle, non systématique.

Elle s'élève à 50€/UGB soit **7,70€/tête**, avec un plafond à 7600€/an.

Le bénéficiaire doit remplir les conditions d'éligibilité générales aux dispositifs agrienvironnementaux ainsi que certaines conditions spécifiques telles que :

- un minimum de 20 brebis (les troupeaux sont tous de taille supérieure)
- seul compte les brebis ayant mis bas au moins une fois ou ayant au moins un an
- s'engager à maintenir le nombre de têtes déclarées
- faire reproduire 50% des femelles engagées
- être répertorié par l'organisme qui gère la race (à définir)

La reconnaissance du Sasi ardia en tant que race implique bien des changements dont il faut être conscient avant de lancer la démarche. Ce qui nous amène au dernier point à aborder.

III) Organisation pour arriver à la reconnaissance de la race

1) Discussion sur la nécessité d'une reconnaissance officielle

La reconnaissance d'une race implique de la faire rentrer dans des schémas réglementaires, elle implique des contraintes qui ne sont pas forcément adaptables au mode de vie de ces populations. La reconnaissance par la CNAG (Commission Nationale d'Amélioration Génétique) est un acte institutionnel, mais le fait de ne pas présenter de reconnaissance officielle n'est pas un frein au développement.

Il est donc important d'avoir une discussion sur les avantages et inconvénients à présenter un tel dossier, en fonction des projets de la race et des attentes des éleveurs. Nous nous appuyerons sur l'exemple de races locales :

- **La Lande de Bretagne :**

Elle a choisi de ne pas avoir de reconnaissance officielle. En effet, un dossier de reconnaissance de la race a été déposé à la CNAG, mais n'a pas obtenu de validation. D'après le CRAPAL, cette reconnaissance implique de rentrer dans des schémas de sélection qui ne s'inscrivent pas dans les objectifs de développement de la race : sélection des béliers pour un programme de gestion de la reproduction, création d'un livre généalogique etc. C'est pourquoi le dossier n'a pas été de nouveau présenté à la commission. Cependant, il y a une reconnaissance, par l'Institut de l'Élevage, avec l'attribution d'un numéro de race.

En 1994, au début du programme, il restait moins de 200 brebis pour atteindre en 2009 un chiffre de 1200 brebis. Il existe des propriétaires amateurs (72% des élevages en 2009) et des professionnels qui valorisent la viande en la vendant sur les marchés. En 2004, s'est créée l'«association moutons des pays de Bretagne », organisme très dynamique. Elle promeut l'image de ce mouton oublié en pays de Loire mais aussi au niveau national, valorise sa viande auprès des restaurateurs, gère sa réintroduction en partageant une partie des naissances etc. Un troupeau entretient aujourd'hui le site de Carnac, emblématique de la Bretagne.

La liste des actions menées est longue, mais retenons que cette race « non standardisée », se porte fort bien. [23]

- **La Montagne Noire**

Le programme de conservation a été géré par le Conservatoire régional Midi-Pyrénées, et la reconnaissance a été effective en 2006. Le programme a débuté par des enquêtes de terrain, lancée par la chambre d'agriculture de l'Ariège, en 2003. Puis, il a été repris par l'Institut de l'élevage qui a proposé la reconnaissance de la race au ministère. Aujourd'hui, la dynamique est suivie par l'UPRA des Pyrénées Centrales, qui a obtenu le statut d'organisme de sélection. La commercialisation de ce mouton se fait globalement par vente directe et depuis sa reconnaissance, l'effectif se maintient.

- **la Barégeoise :**

Cette race est officiellement reconnue et un livre généalogique a été créé en 1975. Ces ovins sont valorisés pour leur viande. C'est pourquoi en 2003 les éleveurs ont fait labelliser leurs produits par une Appellation d'Origine Contrôlée (AOC); puis cinq ans plus tard par une Appellation d'Origine Protégée (AOP). Cette appellation doit répondre à des critères liés à l'histoire du pastoralisme de la vallée du Barège. La race compte aujourd'hui environ 4 000 brebis dans sa population dont 3 000 brebis et 80 béliers inscrits au livre généalogique de la race.

Ainsi la Lande de Bretagne se développe parfaitement sans reconnaissance officielle, sa réussite tient à l'investissement et au dynamisme des associations et éleveurs locaux. La Montagne Noire se maintient et sa reconnaissance en permet un suivi régulier ; quant à la Barégeoise elle connaît un bel essor par la création d'un AOP mais ne perdons pas de vue que ce dernier oblige à certaines contraintes.

Les exemples de ces races amènent la synthèse suivante sur la reconnaissance du Sasi :

Reconnaissance	avantages	Possibilité de prétendre à d'éventuelles primes PRM1* (7€/tête/an) Potentiel développement de la race
	inconvénients	Plus de contraintes pour les éleveurs : - plus de disponibilité pour des contrôles dans les élevages - plus de suivi administratif (tenu d'un carnet de naissance, demande de primes à remplir) - plus de suivi de la race et la mise à jour du livre généalogique pour le recensement dans un organisme de sélection
Non reconnaissance	avantages	Pas de contraintes liées à la réglementation/ législation Le suivi de la population est assuré par le CRA
	inconvénients	pas de dérogation possible en lien avec le statut de race à petits effectifs (ex : tremblante) Les éleveurs qui collaborent depuis quelques années attendent que les choses évoluent.

*Le coût total de la PMR1 s'élèverait à un peu moins de 8500€ avec l'effectif de brebis actuelle (environs 1100 brebis x 7.70€).

La décision vis-à-vis de la reconnaissance demande une concertation entre les éleveurs, le CRA et les partenaires locaux susceptibles d'être intégrés à la démarche.

Dans l'optique où la reconnaissance serait validée, envisageons les démarches possibles. Comme le Sasi est une race frontalière, le statut de la race en Espagne s'est posé.

2) La situation au Pays Basque espagnol

Le contact avec le gouvernement de Biscaye a pu être établi. Mr Mariano Gomez est l'interlocuteur privilégié des races autochtones en pays basque espagnol.

L'aire de répartition des Sasi se situe entre le Biscaye et le Gipuzcoa. Il est reconnu depuis 2001, avec l'édition du catalogue des races basques autochtones, il est répertorié dans la liste des races en danger. Le standard a été officialisé par un décret de 2008.

La race est suivie par un organisme composé de divers membres : gouvernement de Navarre, Institut de l'élevage, vétérinaires locaux et bergers du pays basque français et espagnol. Il y aurait environ 2000 têtes aujourd'hui.

Le nom de Sasi ardia a été choisi, en concertation avec l'académie de la langue basque (Sasi ardi est couramment utilisé, mais la particule est nécessaire). Le standard a délibérément été très restrictif, pour conserver les caractères du Sasi, à ne pas confondre avec le Latcha (= MTR). Leur position part des fondamentaux suivants : les caractères considérés comme appartenant aux Sasi sont les plus éloignés des Latcha.

Selon Mr Gomez, si des caractéristiques semblent vraiment importantes, le standard peut évoluer. Il invite le CRA à visiter des troupeaux en Espagne.

La valorisation se fait via la vente d'agneau aux plantes aromatiques, considéré comme de la haute gastronomie en pays basque. Le goût de la viande est entre l'animal domestique et le gibier.

Une thèse avait été débutée sur l'entretien de la montagne en Galice, sur les thématiques d'embroussaillement et de risques d'incendies avec la disparition du Sasi ardia. Ces travaux ont été abandonnés en cours.

Toutes ces informations n'ont pu être recueillies qu'en fin de stage, c'est pourquoi des recherches ont tout de même été réalisées sur les démarches amenant à une reconnaissance franco-française.

Le standard officiel est joint en annexe 5 (il est écrit en basque). Il est très strict et ne correspond pas à la définition que nous pensons donner de la race.

3) Les étapes d'une reconnaissance franco-française

Le président de la CNAG nous a fourni les informations nécessaires à la constitution du dossier de reconnaissance. Celui-ci devra contenir :

- l'historique de la race
- le standard
- les effectifs
- le programme de gestion de la population
- l'inventaire des animaux et répertoire des éleveurs
- l'existence d'un livre généalogique significatif

On peut ainsi dissocier deux étapes : la caractérisation de la population : son historique, son standard, ses effectifs. Puis une seconde partie sur la gestion de la race : inventaire des brebis et béliers, des élevages, création d'un livre généalogique et d'un programme de gestion de la race.

Caractériser la population

Ce travail s'appuie sur l'enquête de terrain et la bibliographie.

La reconnaissance d'une race nécessite un suivi, celui-ci est réalisé par un Organisme de Sélection (OS) dont le rôle est de créer et mettre à jour le livre généalogique, de défendre la race et son standard et d'animer le réseau local.

Gestion de la race

Il existe deux types de livres généalogiques :

- **le livre principal** qui nécessite une parenté certifiée du père et de la mère sur deux générations
- **le livre généalogique section annexe** qui demande la liste des reproducteurs potentiels (brebis et béliers)

Le Sasi pratique la lutte libre en montagne, il n'est donc matériellement pas possible de créer un livre principal ; car pratiquer la lutte en bergerie ne correspond pas au mode d'élevage de ce mouton. Par contre, un livre généalogique de type annexe est envisageable. Le livre généalogique n'est pas un inventaire exhaustif mais recense un maximum d'animaux. Les béliers peuvent être regroupés par lot potentiellement reproducteurs d'un groupe de brebis.

La question se pose alors de choisir un OS. Le fait qu'il s'agisse d'une race frontalière implique différentes possibilités au niveau du choix :

- Un **OS français et un OS espagnol** qui gère chacun de leur côté le suivi de la race
- Un **OS espagnol** qui gère le suivi des deux côtés : il faut alors en informer le gouvernement français qui demandera une extension de l'aire de l'OS espagnol pour trouver une gestion commune.

Si le choix se porte sur un OS français, de nouveaux plusieurs possibilités existent :

- Rattachement à un OS qui existe déjà, par exemple
 - o **ORDIARP**, qui est l'OS des MTN et MTR. Le centre pourrait développer une gestion spécifique pour les races à faibles effectifs.
 - o **UPRA des Pyrénées Centrales** : qui gère déjà des races à faibles effectifs et des races productives (ex : la Tarasconnaise avec 9 000 brebis et la Lourdaises avec 400 brebis). Actuellement, ils gèrent seulement des races allaitantes.
- Création d'un nouvel organisme par exemple :
 - o **Une association créée et gérée par les éleveurs**
 - o **Le Conservatoire des Races d'Aquitaine**

4) Quelles solutions ?

L'état des lieux de la situation espagnole soulève de nombreuses questions. Les exigences de ce standard sont nombreuses et l'OS se place dans des objectifs de sélection, loin des perspectives de conservation et de diversité génétique du CRA.

⇒ Proposer la reconnaissance de la race en adhérent au standard espagnol

Les contraintes seraient nombreuses pour que finalement peu d'animaux soient reconnus comme Sasi.

⇒ Trouver un accord avec le gouvernement basque espagnol sur le standard.

Ainsi, il faudrait intégrer un groupe de pilotage français et agrandir l'aire de gestion de la race.

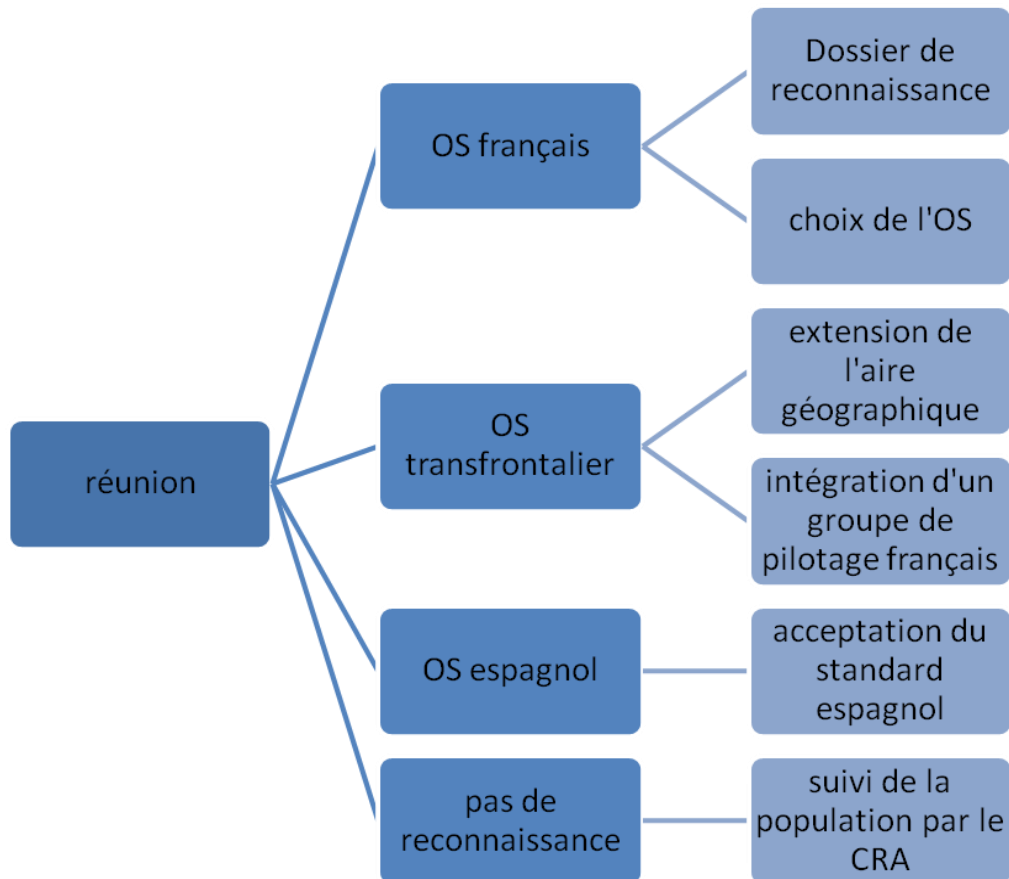
⇒ Continuer le programme de reconnaissance français de la race, en proposant un nom différent, tel que « petit Manech »

La dénomination de « petit Manech » est très peu employée dans le pays basque, mais elle a l'avantage de se justifier par la bibliographie. Il faudrait alors faire admettre que des croisements avec des Sasi ardia espagnol seraient possibles.

⇒ Reconnaître une population de Sasi ardia français

Cette reconnaissance serait possible, à condition de justifier que les échanges transfrontaliers n'ont plus lieu et donc que ces populations ont été amenées à se différencier.

Le panel de possibilité qui s'offre à nous peut être synthétisé comme schématisé ci-dessous :



Toutes ces décisions seront à prendre en concertation. C'est pourquoi le CRA prévoit d'organiser une réunion avec les éleveurs, Mr Gomez et les partenaires locaux.

IV) Conclusion

Ainsi, en travaillant sur plusieurs points études, l'historique, le recensement et les possibilités de reconnaissance ; c'est notre connaissance globale du Sasi qui s'en trouve améliorée et qui permettra d'appuyer des réflexions futures.

Du point de vue de la conservation, les enquêtes de terrain sont encourageantes. La population semble être stable avec des éleveurs motivés, le nombre de béliers écartent le risque de consanguinité. Certains éleveurs semblent intéressés par l'achat/vente de reproducteurs. L'intérêt pour le Sasi est réel, il n'est pas considéré comme « une relique de conservation » mais un élevage à part entière. Bien que cet atelier ovin ne constitue l'activité principale d'aucun des éleveurs recensés. Ses avantages résident dans sa rusticité et son rôle dans l'entretien de la montagne. C'est la raison pour laquelle, de jeunes éleveurs se sont lancés dans ce type d'élevage.

Les éleveurs ont fait part d'un besoin d'avancées concrètes. Nous espérons que le compte rendu de ce travail sera considéré comme tel.

Pour ce qui est de la reconnaissance de la race, celle-ci passe obligatoirement par une organisation. Les choix seront pris en concertation avec les éleveurs. Il ne faut pas y voir la quête d'une prime à tout prix. Elle permettrait surtout d'assimiler le statut si particulier des Sasi ardi et de mieux appréhender les contraintes liées à ce type d'élevage.

Suite aux retours du questionnaire, joint avec le document, nous entamerons les démarches adéquates. Une réunion pourrait avoir lieu d'ici la fin de l'année pour réunir tous les acteurs autour d'une même table

Bibliographie

Amespil, « La Race Ovine Manech », thèse pour le Doctorat Vétérinaire, 1927

Atlas etnografico de vasconia, « Ganaderia y pastoreo en vasconia », Bilbao 2000.

Benadjaoud et Lauvergne, « Comparaison de 14 races ovines françaises autochtones par indice d'archaïsme », INRA production animale, 1991

Conservatoire des races d'Aquitaine, « Entretiens d'éleveurs et techniciens ovins », 1995.

Conservatoire des races d'Aquitaine, « La race ovine Xaxi Ardia ou Gori Ttipia, Moutons Basques », 1997.

Conservatoire des races d'Aquitaine, « La race ovine Xaxi ardia », mars 2009.

Dauzat, « Etude morpho-biométrique d'une population ovine en conservation : la race landaise », thèse de l'école vétérinaire de Nantes, 2000.

De Lapoyade, « L'espèce ovine dans le département des Basses-Pyrénées », L'union ovine, janvier 1943

Douence, a, « L'élevage ovin dans les Basses-Pyrénées », L'union ovine, avril 1938

Douence, b, « L'élevage ovin dans les Basses-Pyrénées (suite et fin) », L'union ovine, mai 1938

Esteban, Tejon, "Catálogo de razas autóctonas españolas. I. Especie ovina y caprina". Ed. M.A.P.A., 1980

Etcheverry, Duhalt, « Le mouton dans les basses-Pyrénées », thèse agricole, 1914.

Girard, « Les moutons dans les Pyrénées », l'Union ovine, février 1930

Fouche, « Classification des races ovines actuelles », thèse de l'école vétérinaire de Nantes, 2006

Frère Gachitégui « La Sumbillara tête rousse, Sasu ardi », ND de Belloc, Travail personnel, 1990.

Freynau, « La lettre du CRAPAL », n°37, avril 2010.

Gomez, a, « Razas Autoctonas Vascas », catalogo etnologico, 1999.

Gomez, b, « Razas autóctonas en peligro de extincion d'Euskal herria », Naturzale, 1999.

Goyheneche, « Le pays Basque. Soule, Labourd, Basse Navarre » Société nouvelle d'éditions régionales et de diffusion, 1979. P478-479

Haritschelhar, « être basque », édition privat, 1983

Lecampion, « Entre tradition et modernité, quel avenir pour l'élevage de la Manech Tête Noire en Pays Basque? » Mémoire de fin d'étude, 2006

Lefebvre, « Les modes de vies dans les Pyrénées atlantiques orientales», thèse de 1933

Ministère de l'agriculture, Monographie agricole du département des Basses-Pyrénées, «Statistique agricole de la France », 1929

Ministère de l'agriculture, « Monographie agricole du département des Basses-Pyrénées», 1961.

Nodiot, « Ovins en Pays Basque Français », thèse pour le Doctorat Vétérinaire, 1946

Peillen, « L'élevage ovin en pays de Soule », Bulletin du musée basque, n°28 ,2^e trimestre, 1965

Pineiro, Francisco, Javier et al, « Pays basque. La terre, les hommes. Labourd, Basse Navarre, Soule » Donostia / Baiona / Haranburu. 1980. p29-50,155-164,176,

Pons « Les races ovines des Pyrénées » p.3-4 et p19-20, Revue de médecine vétérinaire, imprimerie toulousaine, 1942

Quittet , « Races ovines françaises », La maison rustique, 1965.

<http://www.eusko-ikaskuntza.org>, consulté le 01/11/10

www.tlfg.ulaval.ca consulté le 01/11/10

Liste des annexes

Annexe 1 : Détails des informations BRG

Annexe 2 : Reconnaissance du Sasi ardia

Annexe 3 : Liste des contacts des éleveurs

Annexe 4 : standard de la race espagnol

Etude de la race ovine: **Xaxi Ardia**

- Informations générales
- Description
- Performances
- Origine et développement
- Qualifications

▪ Informations générales

Dénomination

Autre nom de cette race : **Gorri Ttipia, Petit Manech**
Nom international : **Petite Manech;Gorri Ttipia**

Répartition géographique **Aquitaine**

Statuts

Reconnaissance par le Ministère en charge de l'Agriculture : **En exploration**
Race reconnue comme : **En danger Non-Maintenue**
Race considérée par la FAO comme : **Population primaire**

Organisme responsable de cette race

Conservatoire des races d'Aquitaine
6 rue Masséna
33700 Mérignac

Date de la dernière mise à jour : **Edition 2005**

▪ Origine et développement ▲

Création

Race autochtone du Pays Basque
Existence d'un Livre généalogique : **Non**

Développement

Evaluation de la population totale

Estimation transmise par le responsable :
Effectif total **550** soit entre **??** et **??**
évaluation faite par **Estimation**, fiabilité **Bonne**

Estimation calculée par le BRG :
Effectif total **782** soit entre **624** et **941**

Evaluation du nombre total de reproductrices **520**

Environ **70%** des femelles reproduisent en race pure

Evaluation du nombre de troupeaux :

La taille moyenne des troupeaux de femelles est estimée à **100 petits**

La cryoconservation

Pour le stockage de la semence : **Non**
Pour le stockage d'embryons : **Non**

■ Description ▲

Couleurs

Les animaux de cette race sont : **Multicolore**

La couleur dominante est : **Blanche**

Les combinaisons de couleurs rencontrées sont : **Beige Noire**

Caractéristiques particulières : **tête colorée rouge, noire, grise ou tachetée.**

Cornes

pas de corne chez le mâle et **pas de corne** chez la femelle

Les cornes présentent les caractéristiques suivantes : **Animaux cornus ou mottes-femelle mottes le plus souvent**

Autres caractères visibles

Couleur de la peau : **Blanche**

Couleur des muqueuses : **Clares**

Autres caractères : **Oreilles petites et courtes, tête triangulaire, laine longue et mécheuse.**

Hauteur au garrot

Chez le mâle : **63 cm**

Chez la femelle : **61 cm**

Poids adulte

Du mâle : **51 kg**

De la femelle : **40 kg**

■ Qualifications ▲

Utilisations principales de cette race

* **Lait** commentaire : **Parfois traite 1 à 2 mois**

* **Viande**

Autres aptitudes de cette race

* **Vie en plein air** commentaire : **Adaptation à la montagne - intervention minimum**

■ Performances ▲

Poids de naissance

Age au sevrage

Poids au sevrage

Gain moyen quotidien en pré-sevrage

Critères de reproduction

Production de viande

Production de lait

Autres productions

Présence de laine **Oui**

Présence uniquement de poils **Non**

Présence de jarre **Oui**

Laine : la couleur dominante est **Blanche**

La couverture **??**, la qualité **Grossière**

Documentation

* Titre : **Ovins en pays Basque**

Revue : **Thèse de docteur vétérinaire** , 1946, pages **pp 135 - 136**

Auteur(s) : **NODIOT J.**

* Titre : **Sasi ardi ultimo.Reducto de ovejas asilvestradas**

Revue : **Toulouse** , 1999

Auteur(s) : **GOMEZ FERNANDEZ M.**

* Titre : **Xaxi ardia**

Revue : **Naturzale** , ed : **Conservatoire des races d'Aquitaine**, 1997

Auteur(s) : **Rosset O. et Ribereau-Gayon R.**

Annexe 2 :

Reconnaissance du Sasi ardia

Etymologiquement, Sasi ardia se traduit par « mouton de broussailles » : sasi signifie « broussaille » et ardia « moutons ». Il est également appelé « petit Manech ». Cependant, la dénomination « Sasi ardia » semble plus appropriée car elle est couramment utilisée dans la région et conserve la tonalité traditionnelle liée à cet élevage.

Cette étude est la synthèse d'un travail bibliographique couplé à un travail de terrain. Les premières enquêtes ont débuté en 1995, à la demande d'un éleveur. Elles se sont ensuite poursuivies, menée par le Conservatoire des Races d'Aquitaine.

Historique

Voir partie II du rapport.

Système d'élevage et production

Le Sasi passe la majorité de l'année en montagne, il est seulement rentré en hiver pour l'agnelage. Ainsi les bergers peuvent plus aisément récupérer les agneaux de lait qui seront vendus. Ce système est un moyen d'optimiser la production mais sa rusticité lui permet de passer l'année en extérieur. Cette estive quasi annuelle limite les frais dus à la conduite en bergerie et optimise d'autant les coûts de production. C'est un système particulièrement bien adapté aux contraintes des bergers sans terres.

Quant à sa valorisation, d'après les témoignages des éleveurs, cette brebis est peu laitière, les basques disent d'elle « qu'elle a du lait mais qu'elle refuse de le donner à l'homme ». Elle est principalement valorisée par la vente d'agneaux de lait à quelques semaines ; leur ossature est fine et offre un bon rendement bouché. Ce type de production s'exporte sur le marché espagnol.

Caractéristiques morphologiques

Il possède une taille moyenne à petite, selon la disponibilité alimentaire.

Tête : sa tête est triangulaire, avec un profil droit ou légèrement busqué. Elle est fine et les oreilles sont petites, très mobiles et avec un port horizontal. Les arcades sont saillantes et l'œil vif. Généralement, les cornes sont absentes ou avortées mais chez le bélier elles peuvent exister dans la limite d'une spirale maximum.

Membres : ils sont fins et agiles avec de bons aplombs, adaptés à la montagne.

Toison : elle est ouverte, lisse, tombante et avec beaucoup de jarre à la base. La laine est grossière. Il y en a généralement peu sous le ventre. La tête et les pattes sont dénudées. Cette configuration lui permet de se déplacer aisément dans les milieux de broussailles.

Couleur : La coloration s'étend sur toute la gamme de marron, en passant par le noir et le blanc. Ce caractère correspond à une variabilité phénotypique normale dans l'espèce ovine. Elle est

centrifuge : on retrouve la couleur sur la tête et les membres. Quand à la toison elle est globalement blanche et parfois noire. Le type le plus classique est le Sasi avec des extrémités rouges et la toison blanche.

Comportement : cette brebis pourrait être qualifiée de farouche. De plus, elle présente des aspects peu grégaires : les brebis pâturent par petits groupes. Les mères présentent une facilité d'agnelage et d'excellentes aptitudes maternelles. Sa prolificité est généralement d'un agneau par mise bas.

Remarques : si la reconnaissance devait être effective, il serait nécessaire d'obtenir une dérogation au programme d'éradication de la tremblante. De plus, tout contrôle dans les élevages doit se faire pendant l'hiver : quand le troupeau est en bergerie. A toute autre saison, le troupeau est en montagne et il faut un travail considérable pour rentrer toutes les bêtes.

Géographie

Aujourd'hui son aire de répartition se situe dans le sud du pays basque français. Plus exactement dans le sud est du Labourd et de la Basse-Navarre. Les petit Manech pâturent en moyenne montagne sur des terrains acides.

Il supporte très bien le climat des Pyrénées, particulièrement humide du côté de l'océan. Des analyses de laine réalisée par le Conservatoire des Races d'Aquitaine auprès de l'Institut Français du textile en relation avec l'INRA révèle que leur toison « constituée de deux types de fibres différentes est particulièrement bien adapté pour une bonne protection contre le froid et les précipitations ».

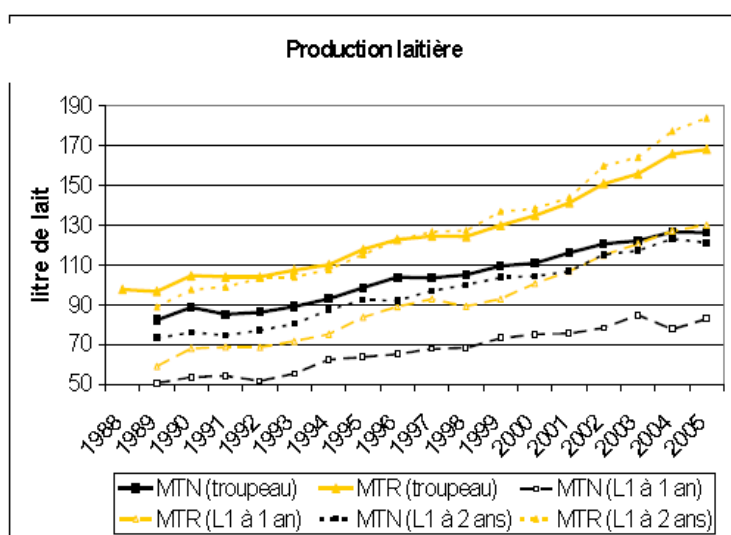


Le recensement de 2009 comptait 1200 femelles et 30 béliers. Au dernier recensement, effectué en juin 2010, l'effectif global est d'environ 1500 femelles et une trentaine de béliers répartis sur 7 élevages.

Discussion sur ses parentés

Aujourd'hui, les Manech tête rousse (MTR) et Manech tête noire (MTN) sont des races officiellement reconnues et leur sélection s'effectue par la coopérative CDEO (Centre Départemental de l'Élevage Ovin) situé à Ordiarp. De part le tournant économique pris par l'industrie laitière dans les Pyrénées (Roquefort, Ossau Iraty), les objectifs de sélection se sont fixés sur l'amélioration de la production laitière. Ce sont des races à effectifs relativement important.

L'évolution était enregistrée comme le montre le graphique ci-dessous:



Evolution de la production laitière (88-05). Bilan du contrôle laitier. Ordiarp

Ainsi les petites Manech décrites à 65/70L par lactation, (les données sur ces chiffres sont rares car la plupart des documents quantifient la production journalière) donnaient des résultats proches des MTN mais plus faible que les MTR, effectivement plus laitières.

Donc la petite Manech, que l'on qualifie aujourd'hui « de mauvaise laitière » n'est autre que la « bonne laitière » du début du siècle, cette notion est donc toute relative. Ce sont les attentes des éleveurs qui ont évoluées au fur et à mesure de l'amélioration du potentiel laitier des brebis.

Le doute pourrait subsister quant à la réalité d'une population de Sasi ardia. En effet, le caractère taille, qui évolue en fonction des apports, pourrait ne pas être admis comme une variabilité justifiant la création d'une nouvelle race. Or, ce sont la variabilité des caractères phénotypiques, son comportement et ses performances qui la différencient. Aujourd'hui, la Sasi n'a pas une grande laitière et passe la majeure partie de l'année en montagne. La traite des grandes Manech n'est majoritairement plus réalisée en montagne.

Perspectives de travail:

Aujourd'hui, les Sasi occupent une place très particulière dans le milieu montagnard, dans des zones souvent inoccupées par les autres races et espèces herbivores. Ils ont un rôle spécifique à jouer dans l'entretien des espaces de montagne. En effet, avec la déprise du milieu agricole, les paysages ont tendance à se fermer. Cette fermeture peut présenter de nombreux risques (accroissement des risques d'incendies, banalisation des paysages, diminution de la biodiversité). Or, le pâturage régulier peut être un excellent outil de maîtrise de l'embroussaillage (élimination de semis de ligneux, consommation d'arbustes et ouverture grâce à la circulation des animaux). Le Sasi ardia, rappelons le, signifie « mouton de broussailles » en référence à son comportement alimentaire et social en montagne. Il est le seul ruminant de la montagne pyrénéenne à pâturer dans ce type de milieu difficile d'accès. A ce titre, il est un outil alternatif d'éco pastoralisme et de gestion des espaces naturels.

Annexe 3 :

Coordonnées des éleveurs :

Monsieur LARRALDE Ignace

Maison Fulianborda quart Xara, 64250 AINHOA
05 59 29 99 52

Monsieur JAUREGUI Xavier

Maison Erreka 2105 Itsasuko Errebidea, 64250 ESPELETTE
05 59 93 80 29/ 09 75 20 42 61/ 06 03 58 21 85

Monsieur ELISSALDE Christophe

Maison Otondoa 100 Itsasuko Errebidea, 64250 ESPELETTE
05 59 93 82 74/ 06 59 53 31 37 (père)

Monsieur LAMOTHE Jean-Baptiste

Maison Cateren Borda Katherenborda, 64310 SARE
05 59 54 24 17

Monsieur ETCHART Xavier

Maison Makolatea quartier Elizaberri, 64240 HASPARREN
Troupeau vers les gorges de Kakueta
05 59 29 50 93

Monsieur FALXA Jean-Michel

Maison Olhaberrieta quartier Hayreko Erreka, 64430 BANCA
05 59 37 42 19

Monsieur ARRETCHE Alfred (+son frère)

Maison Mielortzaina, Route Esnazu, 64430 LES ALDUDES
06 75 02 25 84

